

Établi le : 13/12/202

Validité maximale : 13/12/20



Logement certifié

Rue: Chemin Morel n°: 69B

CP:6762 Localité : Saint-Mard

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction: Entre 2006 et 29



Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to52 478 kWh/an logement est de

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :244 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

wallon en 2010

Performance moyenne du parc immobilier

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

bins en chaleur du logement

moyens

faibles

minimes

erformance des installations de chauffage

insuffisante

satisfaisante

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

excellente

Système de ventilation



Utilisation gies renouvelables

sol. therm

pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé

Nom / Prénom : BOURGUIGNON Thomas

Adresse: Rue Gaume

n°:15

CP:6800 lité : Libramont

Pays: Belgique

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes certification B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02on du logiciel de calcul 4.0.5.

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

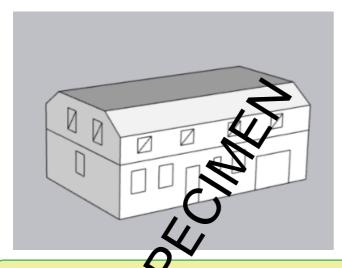
e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 13/12/2024 Validité maximale : 13/12/203



Volume protégé



Le volume protégé d'un logendent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protecé est déterminé conformément au protocole de lecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé comp end l'ensemble de l'habitation excepté

- Les combles
- Les vides ventilés

Le volume protégé de ce logement est de 585 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 215 m²



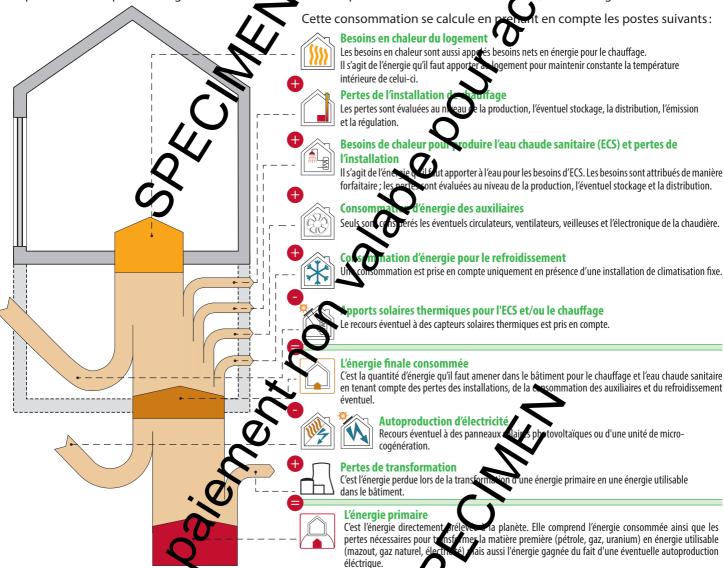
Établi le : 13/12/2024

Validité maximale : 13/12/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux le résultat peut différer de la consommation éelle du logement.



ri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



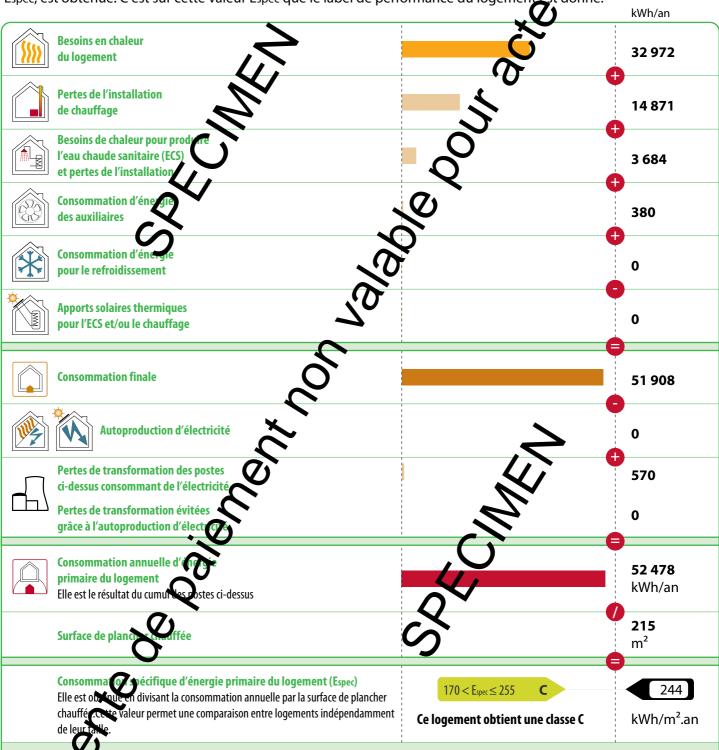
Établi le : 13/12/2024

Validité maximale : 13/12/20



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le la dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 1,4 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 13/12/2024

Validité maximale: 13/12/20



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs	
	Document officiel	Isolation toiture : 12cm LM	
	Document on iel	Isolation mur mixte extérieur : 4cm XPS	
Isolation thermique	Document officiel	Fenêtres DV PVC HR+ Ug = 1,1	
	Domée produit	Plaquette Velux : Ug = 1,1	
	Dossi r de photos localisables	Porte de garage isolée	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	C	
Ventilation Q	Pas de preuve	2	
S S	Dossier de photos localisables	Chaudière Saint-Roch Couvin fioul	
Chauffa	Plaquette signalétique	Année de fabrication de la chaudière : 2007	
Eavellaude canitaire	Plaquette signalétique	ECS sur chaudière - année de fabrication : 200	



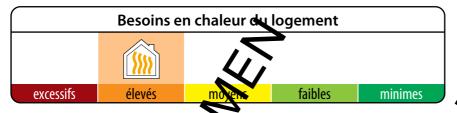
Établi le : 13/12/2024

Validité maximale: 13/12/20



Descriptions et recommandations -1-

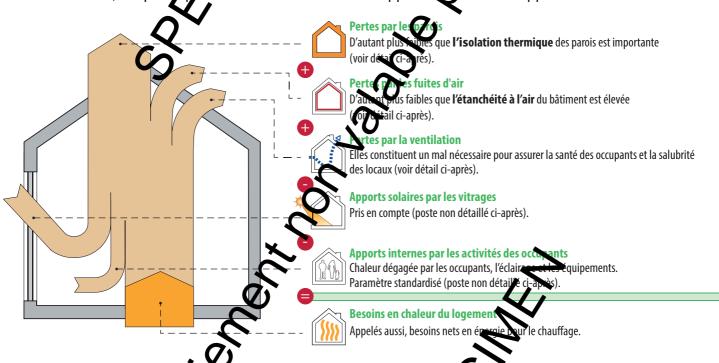
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.



to 3 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maint enir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports lolares et des apports internes.



Pertes	s par les parois		ces rans lignées sont mesurées suivant ollegte aus données défini par l'Administration.		
Туре	T énomination	Surface	Justification		
1 Parois présentant un très bon niveau d'isolation La performance d'ermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.					
(§	Velux Ug 1,1	1,2 m ²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Châssis bois		
F12	DV Pvc HR Ug 1,1	18,4 m²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Châssis PVC		
			suite →		



Établi le : 13/12/2024

Validité maximale: 13/12/203



Descriptions et recommandations -2-

	Pertes	s par les parois - suite	Les surfac e protocole de co	res renseignées sont mesures suivant llecte des données défini pa d'Administration.		
Туре		Dénomination	Surface	Visi fication		
2 Parois avec un bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.						
	T1	Plafond var sembles	64,3 m ²	Laine minérale (MW), 12 cm		
	T2	Toiture a versants	55,8 m ²	Laine minérale (MW), 12 cm		
	P1	Porte entrée	1,9 m ²	Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Panneau isolé non métallique Châssis PVC		
	P2	Porte extérieure arrière		Double vitrage haut rendement - U _g = 1,1 W/m².K Panneau isolé non métallique Châssis PVC		
Parois avec isolation insuffisante ou d'épair seur inconnue Recommandations: isolation à renforcer (si négastaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).						
	M5	Mur mixte argex	182,4 m ²	Polystyrène extrudé (XPS), 4 cm		
	4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.					
	P16	Porte de dange isolée	5,0 m ²	Parméau isolé métallique Aucun châssis		
5 Parois dont la présence disolation est inconnue Recommandations: à iscler si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'asolation existant).						
	P4	Pancher sur vide ventilé	111,2 m ²	résence inconnue d'un isolant de plancher qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie.		



20241213006168 Numéro: Établi le : 13/12/2024

Validité maximale: 13/12/203



		Descriptions et rec	ommandations -3-	<u> </u>	
	Pertes par les fuites d'	'air		Ó	
Améliorer réchauffe rèduite.	r l'étanchéité à l'air parti r l'air froid qui s'insinue	icipe à la performance é et, d'autre part, la quan	nergétique du bâtime tité d'air chaud qui s'e	ent, provune pa enfint hors du bá	art, il ne faut atiment est
Réalisatio	n d'un test d'étanchéité	alkair		•0	
☑ Non:v	aleur par défaut : 12 m				
□ Oui	\sim		\sim		
protégé e	andations: L'étaricheité it, principalement au Aiv percements car c'es	veau des raccords entre	les différentes parois	reté de la surfac (pourtours de f	e du volume enêtre, angle
	<u> </u>		2		
	Pertes par ventilation	č	O		
l'air extérie dimensior de chaleui Votre loge En complé	n logement soit sain, il e eur, ce qui inévitableme nné et installé permet de r. ement n'est équipé que e ément de ce système, ur dans le cadre de la certi	ent induit des pertes de e réduire ces pertes, en p d'un système de entila ne aération suffisante es	chaleur. Un système o particulier dans le cas ition partiel ou très pa it nécessaire, par simp	le ventilation co d'un système D artiel (voir plus lo ale ouverture de	rrectement avec récupé oin).
Système [récupérat	D avec ion de chaleur	Ventilation la demande		Preuves accept caracterisant la	
☑ Non		Non			
□ Oui		☐ Oui		□ Oui	I
	Diminu	n globale des pertes de	ventilation		0 %
Ž,	Diminute		3		



Établi le : 13/12/2024 Validité maximale : 13/12/203



Descriptions et recommandations -4-





Insta	allation de chauffagt central
Production	Chaudière, mazou, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en 1° constante (chaudière maintenue constantment en température)
Distribution	Aucune cana isation non-isolée située dans des espaces con-chauffés ou à l'extérieur
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec connes thermostatiques Présences du thermostat d'ambiance

Recommandations

La régulation en tempé ature constante de la chaudière est cès energivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperdit des de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'an rélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure couplée à un thermostat d'ambiance est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.



Numéro : 20241213006168 4 Établi le : 13/12/2024

Validité maximale : 13/12/203



Descriptions et recommandations -5-



Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude santaire

Production Production avec si crage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température), fabriquée après 1990

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite

Distribution

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite

Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations:

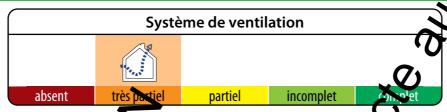
Le niveau d'isolation de la lor de stockage n'est pas une don éé nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait en la poper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de la vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Établi le : 13/12/2024 Validité maximale : 13/12/203



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la silubrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre C	OAR	falle de bain/douche	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Buanderie	aucun
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		
Séjour	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur signes des ouvertures d'alimentation en air neuf sont présentes dans le logement. Le système de ventilation N'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

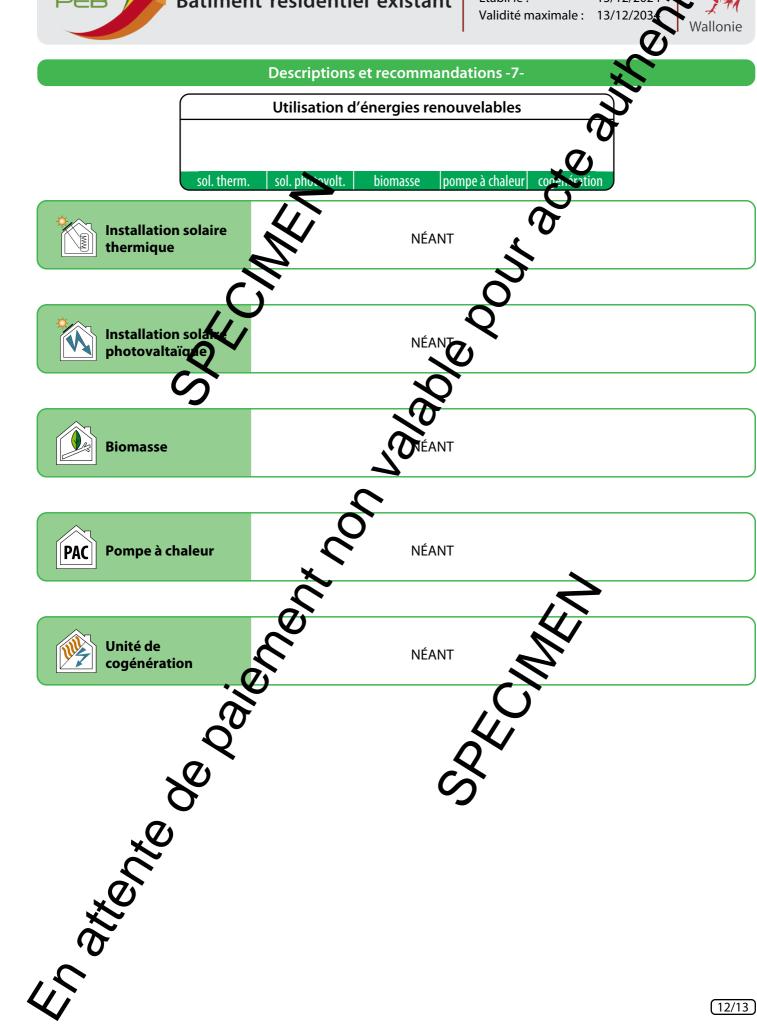
Recommandation: La ventilation des locativest essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérie uns, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouver ures d'alimentation (naturelles ou mécalique).

Commentaire du certificateur

Les ventilations éventuelles présentes et non reprises dans ce document re sont pas de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



20241213006168 • Numéro: Établi le: 13/12/2024





Établi le : 13/12/2024

Validité maximale: 13/12/203



Impact sur l'environnement

Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO_2 .

Émission annuelle de CO₂ du logement

12-97 kg CO₂/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

60 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO_2 équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat Present une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- *-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de on seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 350 € TVA comprise